

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-366**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane :

Que le conseil municipal de la Ville de Matane a adopté le 19 février 2024, le *Règlement numéro VM-366 créant le comité consultatif de la culture de la Ville de Matane*.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane ce 21^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-quatre.

La greffière,

M^e Marie-Claude Gagnon, oma
Avocate